

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 25.07.2012

Date d'impression : 08.07.2013

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit **Kieselguhr**
Code du produit 89381
No CAS: 7631-86-9
Numéro CE: 231-545-4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Utilisation identifiée: SU24 Recherche scientifique et développement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur : Alfa Aesar GmbH & Co.KG
A Johnson Matthey Company
Zeppelinstr. 7b
76185 Karlsruhe / Germany
Tel: +49 (0) 721 84007 280
Fax: +49 (0) 721 84007 300
Email: tech@alfa.com
www.alfa.com

Service chargé des renseignements : Département sécurité du produit.
1.4 Numéro d'appel d'urgence: Carechem 24: +44 (0) 1235 239 670 (Multi-langue, numéro d'urgence 24 heures)
Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Centre Mainz
www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon:+49(0)6131/19240

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xi; Irritant

R36/37: Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: néant**Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification** Aucune information connue.**2.2 Éléments d'étiquetage**

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger**Mention d'avertissement****Mentions de danger****Conseils de prudence**

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

GHS07

Attention

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer.

P304+P340

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

P405

P501

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances****No. CAS Désignation** 7631-86-9 dioxyde de silicium, prepare par voiechimique**Code(s) d'identification****Numéro CE:** 231-545-4**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

après inhalation : Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après contact avec la peau : Demander immédiatement conseil à un médecin
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux : Demander immédiatement conseil à un médecin
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion : Recourir à un traitement médical

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux****immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Si ce produit est impliqué dans un incendie, ce qui suit peuvent être dégagées:

Oxyde de silicium

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de****protection et procédures d'urgence** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

(suite page 2)

FR

Nom du produit *Kieselguhr*

(suite de la page 1)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Prévention des risques secondaires:

Aucune mesure particulière n'est requise.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les emballages hermétiquement fermés
Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Le produit n'est pas combustible

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés
Pas d'autres informations importantes disponibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Hotte de laboratoire fonctionnant correctement, conçue pour les produits chimiques dangereux, et ayant une vitesse moyenne d'aspiration de 30 mètres par minute.

8.1 Paramètres de contrôle Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
Aucune donnée

Indications complémentaires :

8.2 Contrôles de l'exposition Equipement de protection individuel : Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Maintenir un environnement ergonomique de travail approprié.

Protection respiratoire :

Protection respiratoire en cas de fortes concentrations

Protection des mains :

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Gants étanches
non déterminé

Protection des yeux :

Lunettes de protection.

Protection du corps :

Protection du visage
Vêtements de travail protecteurs.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme : poudre
Couleur : Off-white to cream
Odeur : inodore
Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH: Non applicable.

Modification d'état

Point de fusion : >1300 °C (dec)

Point d'ébullition : non déterminé

Température et début de la sublimation : non déterminé

Inflamabilité (solide, gazeux) : Non déterminé.

Température d'inflammation : Non déterminé

Température de décomposition : Non déterminé

Auto-inflamabilité : Non déterminé.

Limites d'explosivité :

inférieure : Non déterminé

supérieure : Non déterminé

Pression de vapeur : Non applicable.

Densité à 20 °C: 2 g/cm³

Densité relative. Non déterminé.

Densité de vapeur. Non applicable.

Vitesse d'évaporation. Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : insoluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

Viscosité :

dynamique : Non applicable.

cinématique : Non applicable.

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit **Kieselguhr**

(suite de la page 2)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune information connue.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Décomposition thermique / conditions à éviter :	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Réactions aux agents d'oxydation puissants
10.5 Matières incompatibles:	Agents d'oxydation
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Oxyde de silicose

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë :	Le Registre des effets toxiques des substances chimiques (RTECS) contient des données sur la toxicité aiguë pour les composants de ce produit.
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :	Aucune donnée
Irritation de la peau ou de la corrosion:	Peut provoquer une irritation
Irritation des yeux ou de la corrosion:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation :	Aucun effet de sensibilisation connu.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Aucun effet connu.
Carcinogenicity:	IARC-3: N'est pas classifiable comme cancérigène chez l'homme.
Toxicité pour la reproduction:	Aucun effet connu.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles du système - exposition répétée:	Aucun effet connu.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles du système - exposition unique:	Peut irriter les voies respiratoires.
Risque d'aspiration:	Aucun effet connu.
Indications toxicologiques complémentaires :	D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité	
Toxicité aquatique :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.2 Persistance et dégradabilité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Autres indications écologiques :	
Indications générales :	Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire. En général non polluant Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	
PBT:	Non applicable.
vPvB:	Non applicable.
12.6 Autres effets néfastes	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets	
Recommandation :	Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales. Consulter les réglementations d'Etat, locales ou nationales pour une élimination appropriée.
Emballages non nettoyés :	
Recommandation :	Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

No. UN	
ADR, ADN, IMDG, IATA	Non applicable
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
ADR, ADN, IMDG, IATA	Non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	Non applicable
Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	-

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
Prescriptions nationales :	
Indications sur les restrictions de travail :	Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.
Classe de pollution des eaux :	En général non polluant
Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction	
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57	
REACH - substances pré-enregistrées	La substance n'est pas répertoriée. la substance est comprise
15.2 Evaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Service établissant la fiche de données de sécurité: Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement

(suite page 4)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2013

Révision: 25.07.2012

Nom du produit **Kieselguhr****Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
DL50: dose létale, 50 pour cent

(suite de la page 3)

FR